

Les Bordes sur Arize
ARIÈGE-PYRÉNÉES**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 27 février 2025*Date de la convocation : 22 février 2025**L'an deux mille vingt-et-cinq, le vingt-sept février, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.*

Présents : CAMPS Frédéric, MERIC Michel, LAFONT Patrick, CABÉ Alain, CHAUVET François, COMMENGE Séverine, MIR Aurélie, PEREIRA-SANTERRE Jérôme, KOSMINSKY Serge, VALERO Gilberte, de SAINT BLANQUAT Gilles.

Procurations : POUILLET Marie-Ange à Frédéric CAMPS, DENOY Steeve à PEREIRA SANTERRE Jérôme, Sylvie GOUZY à MERIC Michel.

Absents :

Secrétaire de séance : COMMENGE Séverine.

2025-008 – DEPARTEMENT : DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE- MISE EN CONFORMITE DE LA PASSERELLE

La passerelle qui traverse l'Arize et qui relie la Place Ladevèze au centre bourg présente actuellement une corrosion importante sur les points d'ancrage au sol ainsi que sur les platelages. De plus, elle ne possède pas de garde-pieds ni de garde-corps conformes à la réglementation en vigueur, comme en témoignent les photos en annexe. Cette situation met en danger la sécurité des usagers, notamment des piétons et des animaux domestiques, à court terme.

Les travaux de mise en conformité revêtent donc un caractère d'urgence afin d'assurer la sécurité de tous les usagers.

Le coût total des travaux s'élève à **47 700€ HT**.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une aide financière au Département de l'Ariège afin d'obtenir les fonds nécessaires à la réalisation de ces travaux indispensables à hauteur de **35%**, soit **16 995€**. La même demande sera présentée auprès de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE la proposition de Monsieur le Maire
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Séverine COMMENGE

Le Maire,
Frédéric CAMPS